

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00574

**PROJET DE LGV PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON (POCL)
CONFIRMATION DE LA POSITION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE EN
FAVEUR DU SCENARIO MEDIAN**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 38

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160712-D20160057410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161216

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

PROJET DE LGV PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON (POCL) CONFIRMATION DE LA POSITION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE EN FAVEUR DU SCENARIO MEDIAN

Description du projet

POCL est un projet de nouvelle liaison à grande vitesse (LGV) entre Paris, Orléans Clermont et Lyon passant par les régions Auvergne, Bourgogne et Centre et desservant 13 villes : Paris, Orléans, Blois, Vierzon, Châteauroux, Bourges, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Roanne et Lyon.

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité des villes du grand centre de la France (notamment Orléans, Blois, Vierzon, Châteauroux, Bourges, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy) et d'offrir une alternative à l'axe existant Paris-Lyon une fois que celui-ci sera saturé.

Le projet intègre une « option » de desserte de Saint-Etienne via Roanne qui n'a pas été étudiée et donc été confirmée à ce jour.

La Commission Mobilité 21, chargée de hiérarchiser les grands projets d'infrastructures à l'échelle nationale, a considéré en 2013 que l'échéance de réalisation du projet était fortement corrélée à l'horizon de saturation de la ligne TGV Paris-Lyon, donc au-delà de 2030.

Enjeux pour Saint-Etienne Métropole

La réalisation de ce projet permettrait d'améliorer l'accessibilité d'un grand bassin de vie Sud Loire de 700 000 habitants et 300 000 emplois, avec un gain potentiel de 35 minutes entre Paris et Saint-Etienne (2h10 environ au lieu de 2h45 actuellement), assurant sans doute un meilleur taux de remplissage des trains et une plus forte viabilité du modèle économique.

Une desserte LGV de Saint-Etienne via Roanne permettrait d'obtenir l'électrification de la voie ferrée existante, ce qui contribuerait également à améliorer le service TER entre les deux agglomérations.

Un autre enjeu majeur pour Saint-Etienne Métropole concerne la desserte de Roanne, deux options sont envisagées :

- soit une nouvelle gare à l'extérieur de la ville,
- soit un passage en gare centrale.

Le passage en gare centrale de Roanne paraît la seule option susceptible d'assurer une desserte de Saint-Etienne, l'option d'une nouvelle gare entraînerait en effet des coûts d'aménagement plus importants.

Etat d'avancement

Entre 2013 et 2015, des études complémentaires ont été réalisées et une importante concertation menée sur la section Nord du projet (Etampes-Nevers), avec deux scénarios proposés :

- un scénario « Ouest » qui dessert directement les principales villes du centre de la France,
- un scénario « Médian » plus direct entre Etampes à Nevers, qui ne dessert pas Orléans, Vierzon, Bourges, et au-delà Montluçon, Châteauroux et Limoges.

Les onze agglomérations situées le long du parcours seront desservies par le TGV, la différence entre les scénarios Ouest et Médian porte sur les conditions de cette desserte : soit le TGV arrivera en ville à grande vitesse par le biais de la nouvelle ligne, soit à vitesse normale par le réseau existant modernisé.

A l'exception des collectivités du centre de la France, les collectivités et acteurs se sont prononcés majoritairement en faveur du scénario « Médian » sur la base notamment des études préliminaires réalisées par RFF qui faisaient clairement apparaître un meilleur bilan socio-économique et environnemental du scénario « Médian » (tracé plus court de 45 km, gain de temps de 10 mn entre Lyon et Paris, potentiel d'autofinancement supérieur, besoin de financement public, préservation de la Sologne, complémentarité avec le réseau existant).

Saint-Etienne Métropole s'est prononcée en ce sens par courrier au Préfet, Coordinateur du projet et au secrétaire d'Etat en date du 09 octobre 2014.

Le 04 février 2015, le comité de pilotage réunissant les co-financeurs des études et de la concertation (Conseils Régionaux d'Auvergne, Bourgogne, Centre, Île-de-France, Rhône-Alpes, SNCF Réseau et l'État) a conclu la phase de concertation en indiquant que le scénario « Médian » lui paraissait le plus adapté pour atteindre le double objectif d'aménager le territoire et de doubler Paris-Lyon, dans de meilleures conditions environnementales et socio-économiques. Seul le Conseil Régional Centre s'est prononcé en faveur du scénario « Ouest ».

Proposition de réaffirmer le choix du scénario « Médian » à l'occasion de la nouvelle phase de concertation

L'association Grand Centre Auvergne a fait réaliser en 2015 une contre-expertise des études menées par RFF qui montre que le bilan entre les deux scénarios est plus équilibré que celui annoncé (gain de temps, besoin de financement public, impact environnemental). Le bilan du scénario « Médian » restant néanmoins meilleur.

En 2016, Michel DELPUECH, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été nommé Préfet Coordinateur du projet.

Le comité de pilotage du projet s'est réuni le 25 octobre 2016, il a été acté lors de cette séance :

- la réalisation d'une nouvelle expertise sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat tenant compte des éléments fournis par l'association Grand Centre Auvergne (rendu pour fin

2017), ce qui permettra une nouvelle étape de concertation sur les scénarios « Ouest » et « Médian »,

- la nécessité d'engager les études préalables sur les autres sections du projet : le nord, entre Paris et Étampes, et la partie sud entre Nevers à Lyon intégrant l'option de desserte de Saint-Etienne, mais sans précision sur le contenu et le calendrier.

Saint-Etienne Métropole était invitée et représentée à ce comité par Monsieur Luc FRANCOIS.

En prévision de la nouvelle phase de concertation qui va s'ouvrir, il est proposé de confirmer la position de Saint-Etienne Métropole en faveur du scénario « Médian ». Ce scénario présente le meilleur bilan et recueille la majorité des suffrages, il a donc plus de chance d'aboutir, et avec lui l'option de desserte de Saint-Etienne.

A l'exception de la nouvelle Région Centre Val de Loire, l'ensemble des membres du comité de pilotage ont réaffirmé leur position en faveur du scénario « Médian ».

Le Département de la Loire a délibéré en commission permanente le 28 novembre 2016, à priori en faveur de ce scénario « Médian ».

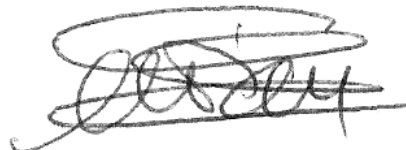
Les acteurs ligériens (Saint-Etienne Métropole, Agglomération de Roanne, Département) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pourraient donc afficher une position commune sur ce sujet.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **confirme le positionnement en faveur du scénario « Médian » du projet,**
- **rappelle la nécessité d'engager dès que possible l'étude sur les conditions de desserte de Saint-Etienne via Roanne.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

